

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit mars à dix huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Bruno Mathé de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Madame Lucienne THOMAS ; Messieurs Raoul CUGNIERE, Jacky DOUBLET, Claude CWIKLINSKI, André VANTOMME, Roger MENN, délégués titulaires ;

Madame Nathalie BORYCZKA ; Monsieur Maurice RABEUF, délégués suppléants ;

Absents excusés :

Messieurs Didier BACOT, Jean-Pierre WRZOCHOL, Daniel ANTOINE, Joseph SANGUINETTE, Gérard DECORDE.

Assistaient également à cette réunion :

**Madame Stéphanie GILARD,
Monsieur Michel COLLETTE, Maire de Saint Martin Longueau,
Monsieur Jean-François CROISILLE, Maire de Labruyère,
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.**

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter le point suivant :

➤ *Proposition de Motion concernant le retard de paiement pour l'animation Natura 2000 de l'année 2012.*

I – PROPOSITION DE MOTION – PAIEMENT DE L'ANIMATION NATURA 2000 ANNEE 2012

M. CUGNIERE informe le Comité syndical que le remboursement de l'animation Natura 2000 pour l'année 2012 n'a toujours pas été effectué. De ce fait, le salaire de l'ingénieur ne pourra pas être assuré sur les fonds propre du Syndicat. La trésorerie du Syndicat est modeste mais suffisante pour assurer l'animation autour du Marais, cependant elle est soumise à une rigueur de la part de nos financeurs qui se sont engagés à nous soutenir.

Afin d'alerter l'Etat de la situation, M CUGNIERE propose d'envoyer une motion au Directeur de la DREAL Picardie, au Préfet, et au Sous Préfet concernant le paiement pour l'animation du DOCOB Natura 2000 pour l'année 2012 sur le site du Marais de Sacy. Celle-ci préviendra aussi de l'importance de tenir des délais corrects de remboursement au cours de années futures.

L'ensemble des élus font part de leurs inquiétudes sur ce point et s'accordent pour transmettre une motion à ces organismes.

II-BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le Budget primitif suivant est adopté à l'unanimité :

Fonctionnement :	Dépenses :	130 440,76 €
	Recettes :	130 440,76 €
Investissement :	Dépenses :	13 457,94 €
	Recettes :	13 457,94 €

III- COTISATIONS 2014 :

Suite au vote du budget primitif 2014, le Conseil Syndical reconduit les cotisations des communes à 1€50 par habitant, population actualisée au 1^{er} janvier 2014 soit :

Commune de Sacy-le-Grand (1 391 habitants) :	2 088,00€
Commune de Cinqueux (1 564 habitants) :	2 346,00 €
Commune de Monceaux (779 habitants) :	1 168,50 €
Commune de Les Ageux (1 141 habitants) :	1 711,50 €
Commune de Saint-Martin-Longueau (1 499 habitants) :	2 248,50 €
Commune de Rosoy (624 habitants) :	936,00 €
Commune de Labruyère (664 habitants) :	996,00 €

Comme prévu dans les statuts, la participation du Conseil Général de l'Oise est fixée pour 2014 :
7 663 €

IV-REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS A LA COMMUNE DE SACY LE GRAND - 2014 :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand une somme de 1 113,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

V-SALAIRE DE L'INGENIEUR TERRITORIAL :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de l'ingénieur territorial sur la base du **7^{eme} échelon de ce grade (IB 621 - IM 521)**

Cette décision prend effet au 1^{er} juin 2014.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant au contrat correspondant.

VI-BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY LE GRAND DE 2008 A 2014 :

Un bilan des actions mises en œuvre par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy le Grand a été remis aux élus du Conseil Syndical.

Un exemplaire sera également envoyé aux communes, au Préfet, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la DREAL, la CCPOH, la CCLVD et à la commune de Brenouille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.